

## MAIRIE DE MEYRIEUX-TROUET

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

Le conseil municipal s'est réuni en mairie le seize février de l'an deux mille vingt-trois, sous la Présidence de M. DANTIN Jean-Jacques, Maire.

**Présents** : Mmes : PERCEVEAUX Sandrine, LABEYE Annie, MACHET Gisèle, PERRAD-RICHARD Pyrène, Mrs : DANTIN Jean-Jacques, NAVETTE Éric, FABAS Philippe, FORTIN Guillaume, MONGOURDIN, Lionel, THIVILLON Aurélien

**Absents excusés** : LATOUR Laurent,

**Absents** :

**Date de la convocation** : 09 février 2023

**Secrétaire de séance** : LABEYE Annie

#### Avenant à la convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a conclu avec le CDGFPT73 une convention d'adhésion au service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi.

Compte tenu de la complexité de la réglementation applicable en matière d'indemnisation chômage, le conseil d'administration du CDG a décidé de réviser les tarifs des prestations à compter du 01.01.2023. L'adhésion annuelle passe de 130 € à 150 €. Le suivi mensuel reste à 20€/mois.

Après avoir pris connaissance de l'avenant à la convention et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve l'avenant
- mandate le Maire pour signer ce document

#### Régie de recette – encaissement des loyers et cautions des appartements communaux

Actuellement, il n'est pas prévu que la régie de recette encaisse les cautions et les loyers de nos appartements communaux mis en location.

M. le Maire propose à l'assemblée d'intégrer cela à notre régie de recette.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**DECIDE DE MODIFIER** la régie de recette.

L'article 5 est modifié comme suit :

« **Art 5** : La régie encaisse les produits suivants :

- gestion de la salle des fêtes : encaissement des locations,
- encaissement des participations pour les coupes de bois d'affouage
- les produits de la bibliothèque
- gestion des appartements communaux : encaissement des cautions et des loyers »

#### Plan de développement de la lecture publique 2022-2027 - Convention socle

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune est engagée dans une dynamique de réseau de bibliothèques (et donc de « Politique Lecture Publique ») pour le territoire de l'Avant Pays Savoyard.

M. le Maire donne lecture du projet de la convention socle 2022-2027.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention
- mandate le Maire pour signer la convention et toutes pièces s'y rapportant
- acte les engagements de la Commune sur la « Politique Lecture Publique » en Avant Pays Savoyard

## QUESTIONS DIVERSES

- **Place du village** : Demande de chiffrage pour maîtrise d'œuvre globale jusqu'à la réception des travaux
- **Extincteurs** : privatisation des extincteurs situés au Monard et au Vanney
- **Antenne relais** : mise en service prévue pour fin février début mars
- **ONF** : refus du devis coupe de bois et débroussaillage pour 2 200 €
- **Appartement école** : réparation des volets à prévoir
- **Mise en location de la salle St Laurent** : cette salle n'est pas disponible suite à l'agrandissement de l'école, elle sert de stockage.

Séance levée à 22h30  
La secrétaire de séance  
Mme Annie Labeye

*Labeye*

